

Traitements communaux.

En traitements communaux	82 instituteurs avaient 112 225 frs.
	50 institutrices laïques 54 244 „
	18 „ religieuses 13 550 „
	<u>Total . . 180 019 „</u>

La moyenne d'un traitement communal d'instituteur était de	1368,59
La moyenne d'un traitement communal d'institutrice laïque était de	1084,88
La moyenne d'un traitement communal d'institutrice religieuse était de	752,77

Suppléments de traitement.

Les 82 instituteurs et les 50 institutrices laïques recevaient comme supplément de traitement la somme de 31 000 + 11 850 = 42 850 frs.

Primes de brevet :

Instituteurs.				Institutrices laïques et religieuses.				
Rang.	Prime.	Nombre.	Somme.	Rang	Prime.	Nombre.	Somme.	Total
1	150	„	„	1	150	„	„	
2	100	17	1700	2	100	16	1600	
3	50	40	2000	3	50	25	1250	
		57	3700			41	2850	6550

Indemnités de logement. 52 instituteurs et 18 institutrices touchaient la somme globale de 19 025 fr.